

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé.e de mission transition écologique des entreprises à la Direction de l'Économie et de l'Emploi Responsables (DEER)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction, Direction de l'Économie et de l'Emploi Responsables (DEER) un emploi de chargé.e de mission transition écologique des entreprises, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Favoriser le dialogue avec les entreprises, l'émergence de collectifs d'entreprises pour mener des actions de transition écologique.
- Concevoir le plan d'actions afin d'engager les propriétaires et locataires de locaux tertiaires d'une part et de locaux d'activités d'autre part, vers la sobriété énergétique des usages, la rénovation énergétique des bâtiments et la production d'énergies renouvelables.
- Fédérer les entreprises sur les sujets du développement des réseaux de chaleur, de la production et consommation d'énergie renouvelable en circuits courts des solutions de mobilités durables et de recours à des motorisations alternatives.

- Mobiliser les collectifs d'entreprises sur la question de la réduction et de la valorisation des déchets à travers des actions d'animation économique territoriale.
- Construire des dispositifs d'accompagnement sur la gestion des déchets à déployer auprès des professionnels.
- Construire un plan d'actions en direction des entreprises en matière de biodiversité en lien avec les initiatives existantes sur le territoire.
- Être référent de la Direction de l'économie et de l'emploi responsables (DEER) dans le cadre des travaux collectifs engagés par les Directions de Nantes Métropole sur les sujets de la transition écologique.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé.e de mission transition écologique des entreprises à la Direction de l'Économie et de l'Emploi Responsables (DEER) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché à savoir au minimum 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

21 FEV. 2023

Fait à Nantes, le **20 FEV. 2023**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

